

de l'Aveyron

trimestriel N° 221 - décembre 2023



Des annonces médiatiques
aux relents populistes!

Le choc des savoirs est bien un choc pour la profession mais pas dans le sens voulu par le ministre. On assiste bien là à un recul historique pour l'école. Fini l'idéal d'émancipation pour toutes et tous, l'école devient un outil de tri social. Il est encore tôt pour savoir comment tout cela va prendre forme mais une petite musique s'installe. On va permettre aux «meilleurs (je cite) de s'envoler», pour les autres...

On pourrait m'opposer que c'est déjà le cas, que le système est bloqué, c'est de plus en plus vrai. Mais les remèdes proposés sont déconnectés de la réalité et des résultats de la recherche scientifique. En somme le ministre fait semblant de s'attaquer au problème tout en s'appuyant sur un diagnostic erroné. Pas étonnant d'ailleurs quand on met sur le même plan «science et bon sens» (sic)! Penser par exemple que l'autorité de l'enseignant repose sur le redoublement est aberrant! Penser que les difficultés d'apprentissages des élèves viennent des manuels utilisés ou de leur non utilisation est hallucinant d'ignorance! Dans le même temps aucune annonce sur l'école inclusive, la formation, les effectifs, le remplacement, la mixité sociale.

Hors sujet total donc M le Ministre, attention au redoublement, on vous «prescrit»(je cite)des stages de remédiation pendant les vacances!

Le Se-Unsa vous a déjà présenté ses propositions expertes, nous poursuivrons ce travail. Hélas, en continuant d'ignorer les acteurs de terrain et en construisant des réformes uniquement dans une visée électorale, vous allez fragiliser encore le système. Méfiance, après vous qui pourra porter un discours plus rétrograde?

Comme disent les jeunes je suis choquée ! C'est abusé !

Sophie Héran
Secrétaire Départementale du Se UNSA 12

Directeur de publication:
Sébastien Ségur
N° C.P.P.A.P. :
0919S06209
ISSN 2646-40-47

Prix du numéro : 1 euro

Imprimé par le SE Unsa 12

Dispensé de timbrage



s o m m a i r e

2 -Visites établissements

3 - F3SCT ?

Calendrier des RIS

4-5 Ma retraite

6 Points de vue sur la formation

8 - Remplacements - Carte scolaire



2 rue Henri Dunant 12000 Rodez - Tel: 05-65-42-63-15
12@se-unsas.org - <http://sections.se-unsas.org/12/>

Regard sur le 22^{ème} collège public du département

Le collège du Larzac a ouvert ses portes en septembre 2023, sur la commune de la Cavalerie à proximité de la 13^{ème} demi-brigade de la Légion étrangère (DBLE). Il a démarré avec 82 élèves et est en augmentation (90 aujourd'hui), la montée en charge va se poursuivre. Son bassin de recrutement est constitué d'une dizaine de communes. Ce nouvel établissement éco-conçu (écologique et économique) se veut moderne et respectueux de l'environnement avec un système de chauffage mixte (gaz/bois), un système de gestion de l'énergie informatisé, un toit végétal, des ventilateurs dans les salles de classe et un composteur en 3 bacs pour le tri.

Un gymnase collé au bâtiment principal, dispose d'une terrasse végétalisée et d'un toit sur lequel sont posés des panneaux photovoltaïques. Une mutualisation des espaces a été pensée entre le collège, le gymnase, l'école voisine et les associations locales. Pour récupérer l'eau de pluie des toitures, une citerne a été installée sous la cour. Un petit bémol tout de même: il n'y a toujours pas de piscine sur le territoire!

Une équipe avec:

- Un principal
- Une secrétaire
- Un gestionnaire
- Un CPE
- 1,5 ETP (équivalent temps plein) AED (2 AED à 75% x2)
- 3 agents (2 agents d'entretien et un agent de maintenance polyvalent)
- Un chef cuisine et un Second de cuisine
- 4 professeurs ont été nommés sur l'établissement en mathématiques,

anglais, français, EPS et 6 professeurs en postes partagés (affectés sur deux établissements).

Au total 10 postes + un professeur documentaliste à mi-temps.

Les projets pédagogiques ne manquent pas!

Un collège tout nouveau pour lequel il reste tout à construire !

Bientôt la labellisation «E3D» (École/Établissement en Démarche de Développement Durable)!

Notre avis:

Ces conditions de travail favorables devaient être la norme. Cela démontre s'il en était besoin que effectifs et bâti scolaire sont 2 données déterminantes pour assurer un climat scolaire apaisé. Les visites servent également à reconnaître ce qui marche et à œuvrer à ce que les bonnes pratiques se généralisent.

Visites écoles : focus sur les écoles rurales

Enseigner en Aveyron c'est majoritairement enseigner en milieu rural. En effet, dans le département 66% des écoles comptent de 1 à 3 classes.

Depuis la rentrée nous sommes allés à la rencontre des collègues aux 4 coins du département et nous avons pris du temps pour échanger avec les collègues quant à leurs conditions d'exercice, leurs relations avec les familles, les projets en cours ou à venir.

Nous remercions tous les collègues de nous ouvrir la porte de leur école et du temps qu'ils prennent pour échanger avec nous. Ces visites permettent de voir que chaque classe est unique (dans tous les sens du terme pour certaines écoles) et partout les collègues gardent le sourire malgré des conditions de travail pas toujours satisfaisantes.

Ils s'adaptent encore et toujours pour garantir de bonnes conditions d'apprentissages à leurs élèves.

Nous avons rencontré des collègues qui aiment leur métier, sont de véritables chefs d'orchestres qui dirigent des classes multi niveaux tout en menant des projets ambitieux.

Mais la plupart ressent aussi le manque de moyens pour gérer des situations parfois très compliquées : problèmes de parents d'élèves qui portent plainte et convocation à la gendarmerie pour témoignage, élèves difficiles au comportement violent qu'il faut gérer seul, pas toujours évident surtout pour les collègues en début de carrière ...

Les charges liées au travail de direction sont importantes même en classe unique. Les journées de décharge de direction sont bien souvent reportées au dernier moment par manque de remplaçants ce qui rend les conditions de travail très compliquées pour les collègues concernés.

Le sentiment que l'écart se creuse entre les injonctions institutionnelles et les besoins réels sur le terrain est bien présent partout.

Ces visites écoles renforcent nos revendications sur l'école rurale. Cette spécificité du département doit être mieux prise en compte au niveau académique et réclame des moyens pour un maillage du territoire efficace.

Le Se Unsa reste vigilant pour faire valoir l'intérêt des élèves et améliorer les conditions de travail de tous les collègues

Nous demandons :

- des moyens suffisants pour répondre aux exigences de l'école inclusive et encore plus dans les écoles à 1 classe.
- la création de postes de remplaçants pour pouvoir assurer les décharges de directeurs des écoles de 3 classes et moins, tout au long de l'année selon un planning prédéfini à l'avance, permettant à tout le monde de s'organiser afin de décharger vraiment les directeurs de petites écoles
- des dispositions identiques pour un directeur 1 classe à celles des autres directeurs (liste d'aptitude et formation).

Les écoles visitées

Durant 3 mois nous avons sillonné les routes du département pour aller à la rencontre des collègues. 25 écoles ont ainsi reçu la visite d'une délégation SE-UNSA :

Murasson, Montezic, mais aussi La Claparede, Huparlac, Laguiole, La Vitarelle, Fayet, Saint Sever du Moustier, Taussac, Cénomes, Brusque, Soulages, Veyreau, Belmont, Saint-Amans des cots, Saint-Jean du Bruel, Saint-Beauzély, Castelnau Pegayrols, Montjoux, Rivière sur Tarn, La Cavalerie, Saint-Rome de Cernon, Saint Georges de Luzençon, Savignac, St Rémy, Toulonjac, Montbazens.

Merci pour vos accueils !

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez que l'on vienne à votre rencontre

F3SCT: ?

Que veut dire F3SCT ?

C'est la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Qui la compose ?

Elle est composée à la fois des représentant·e-s de l'Administration et des représentant·e-s des personnels, présidée par la DASEN.

A quoi sert cette instance ?

Elle permet d'évoquer toutes les situations de tension, de souffrance et de mal-être au travail.

Elle permet d'analyser leurs causes et d'indiquer au DASEN comment les éviter à l'avenir, pour prévenir ou quelles solutions mettre en place.

Son rôle n'est pas de traiter l'urgence mais plus de prévenir les risques.

La F3SCT agit pour n'importe quel corps de métier dans l'Education Nationale (enseignants, AESH, Psy EN, gestionnaire, conseiller ou conseillère d'orientation...)

Il est important de noter que cette formation spécialisée ne cherche jamais de coupable en tant que personne, mais bien ce qui dysfonctionne dans l'organisation du travail.

Comment ça marche ?

Vous pouvez compléter la fiche « Registre Santé et Sécurité au Travail » (RSST) sur le portail Arena (> enquête et Pilotage > prévention gestion des risques). Cette fiche peut être renseignée par tout usager de l'école.

Les informations seront traitées par la plateforme mais vous pouvez également l'envoyer à la F3SCT pour une attention particulière.

N'hésitez pas également à nous en adresser une copie pour que nous suivions vos demandes et que nous puissions intervenir en instance.

A noter : ce registre est obligatoire dans tous les établissements.

Pour quoi ?

Toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail peuvent figurer dans ce registre Santé et Sécurité au Travail.

Voici quelques exemples :

- fatigue oculaire et troubles musculo-squelettiques liés aux écrans
- augmentation de la charge de travail
- travail empêché (injonctions contradictoires, défaillance des outils numériques...)
- charge mentale
- classes surchargées
- horaires atypiques
- intrusion et insultes d'élèves
- augmentation de la violence dans l'établissement
- stress
- problème d'éclairage ou de chauffage
- nuisances sonores
- matériel dangereux
- départ d'incendie
- accident de travail
- tensions entre collègues
- ...

N'attendez pas qu'un accident se produise ! Tous les incidents, situations ou événements potentiellement dangereux doivent être signalés, qu'ils soient d'origine matérielle ou humaine.



Calendrier Réunions d'Informations Syndicales

RIS Décrypter son bulletin de salaire

mercredi 9 janvier -18h en visio

Elle sera commune aux collègues du 1er et du 2nd degré puisque nous avons plein d'éléments identiques. La partie uniquement 2nd degré sera traitée en fin de réunion.

Rappel droit Syndical / RIS

Pour les réunions d'informations syndicales (ou RIS) il est nécessaire de prévenir son supérieur hiérarchique 48 heures avant minimum. Dans le premier degré, ces heures sont déductibles des 108 heures annuelles, dont les 18h d'animations pédagogiques (dans la limite de 9 heures par an, penser à informer son IEN des animations qui seront alors déduites).



ma retraite

Quand partir ?

(Age d'ouverture des droits)

Année de naissance	Age de départ catégorie Sédentaire
avant 01/09/1961	62 ans
entre 01/09 et 31/12/1961	62 ans et 3 mois
1962	62 ans et 6 mois
1963	62 ans et 9 mois
1964	63 ans
1965	63 ans et 3 mois
1966	63 ans et 6 mois
1967	63 ans et 9 mois
1968 et après	64 ans

Année de naissance	Age de départ catégorie Actif
avant 01/09/ 1966	57 ans
entre 01/09 et 31/12/1966	57 ans et 3 mois
1967	57 ans et 6 mois
1968	57 ans et 9 mois
1969	58 ans
1970	58 ans et 3 mois
1971	58 ans et 6 mois
1972	58 ans et 9 mois
1973	59 ans

(Départ anticipé)

- raisons médicales
- carrière longue
- parent de 3 enfants (nés avant 2012)

(Limite d'âge)

- C'est l'âge limite au delà duquel on ne peut plus travailler (sauf exceptions)
- catégorie actifs : 62 ans
 - catégorie sédentaires : 67 ans

(Retraite progressive)

La mise en place de la retraite progressive dans la fonction publique est l'un des seuls points positifs (sinon le seul) de la réforme de 2023.

Le principe : permettre aux personnes qui exercent à temps partiel et qui remplissent les conditions (être à moins de 2 ans de l'âge légal de la retraite – catégorie sédentaire – et qui ont au moins 150 trimestres de durée d'assurance) de bénéficier d'un complément de revenu (retraite partielle).

Le plus difficile demeurera toujours d'obtenir ces temps partiels !

Mais pour celles et ceux qui en bénéficient déjà, pensez à faire votre demande au plus vite (avant le 31/12) et contactez nous.

Pensez donc à nous contacter

..... je la prépare !

Pour quelle pension ?

Ma pension Service des Retraites de l'État :

Mon traitement sur les 6 derniers mois

$$\frac{\text{Indice} + \text{BI}}{\text{valeur du point d'indice}}$$

Mon taux de pension fonction publique

Il dépend de la durée de service

$$\begin{aligned} &\text{Durée de service} \\ &= \\ &\text{Nombre de trimestres} \\ &\text{fonction publique} \\ &+ \\ &\text{bonification} \end{aligned}$$

Mon taux de décote ou surcote

Il dépend de ma « durée d'assurance » comparée à celle nécessaire pour obtenir le « taux plein ». Il peut aussi dépendre du temps qui sépare la date de départ à la retraite de l'âge limite. La surcote prend en compte les périodes d'activité au-delà du « taux plein » et de l'âge d'ouverture des droits.

$$\begin{aligned} &\text{Durée d'assurance} \\ &= \\ &\text{trimestres dans la fonction} \\ &\text{publique} \\ &+ \\ &\text{trimestres hors fonction} \\ &\text{publique} \\ &+ \\ &\text{bonifications} \end{aligned}$$

Bonifications

- services hors de France > trimestres supplémentaires sur la durée de service
- enfants nés avant 2004 > trimestres supplémentaires sur la durée de service (attention prise en compte différente pour les hommes et les femmes)
- enfants nés après 2004 > trimestres supplémentaires sur la durée d'assurance (attention prise en compte différente pour les hommes et les femmes)
- NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire obtenue pour services particuliers (direction, ULIS, REP...)
- majoration de 10% pour parent de 3 enfants

Mes autres pensions

la RAFP

Retraite additionnelle de la fonction publique.
> Points calculés sur les indemnités perçues (ISSR, ISEA ISOE, direction...)

Cumul des trimestres et points cotisés hors fonction publique
(voir sur le site Info Retraite et auprès des différentes caisses)

Seules les grandes lignes vous sont ici présentées.

Contacter pour un accompagnement personnalisé ou une simulation...

Sur le site ENSAP comme sur info retraite il manque souvent des informations pour une juste simulation.

Non aux simples informations, oui à des choix dans la formation



Depuis quelques temps, notre administration nous informe, via différents courriels, de formations disponibles pour les enseignants. Elle propose, nous disposons. Peut-être mais quand il s'agit de sujets importants comme la protection de l'enfance, de la reconnaissance des troubles dys,... il serait normal, de notre point de vue, que cela fasse partie des formations institutionnelles et/ou qu'elles soient reconnues comme étant du temps professionnel.

Est-ce une façon de se donner bonne conscience ? En tout cas, ce ne sont pas les enseignants qui ont demandé à se contenter du français et des maths. Ce n'est donc pas à nous de répondre à des besoins, pourtant identifiés, sur du temps personnel.

Vous trouverez sur notre site une lettre adressée à notre DASEN sur cette dérive de formations proposées sur du temps personnel, dénonçant également les conditions dans lesquelles certaines sont proposées.

Public désigné !

La formation aujourd'hui dans le premier degré ce sont 18h d'animations pédagogiques désignées, comprises dans le pack 108h.

Dates désignées. Lieux désignés. Groupe désigné. Contenus désignés.

Est ce que cela répond à mes attentes, à mes besoins ? Cela n'est peut être pas la préoccupation première. L'Education Nationale a choisi ses priorités et sait ce qui est bien pour moi !

Si j'en veux plus, je n'ai qu'à candidater aux stages hors temps scolaire. J'aurai même le bonheur d'être rémunérée pour cela.

Aujourd'hui je me trouve dépossédée, déresponsabilisée de tout projet de formation.

18 h d'animations pédagogiques...

18 h : notre métier ne demande-t-il que 18h de formations par an ?

Combien d'heures de formation pour un cadre du privé ?

Combien d'heures de formation pour les agents territoriaux ?

Combien d'heures de formation pour nos collègues des autres pays cités en exemple pour le classement PISA ?

« Animation pédagogique » : cela porte un nom plutôt mignon et elles sont parfois plutôt animées et relativement pédagogiques ces réunions. On pourrait presque y voir des petites distractions du mercredi après midi avec un nom pareil. On aurait même envie d'y aller plus souvent pour retrouver les collègues et échanger si elles ne se trouvaient pas en surplus d'une semaine déjà bien chargée et accompagnées de 50 % de temps de route en plus qui seront gentiment défrayés d'ici un an au tarif de la SNCF, un réseau de transport si présent en Aveyron !

Pour paraître plus construit, plus moderne on a à présent droit aux constellations. Groupe plus restreint c'est pas mal. Réflexion sur plus long terme, c'est plus cohérent. Mais concrètement quels contenus sont apportés ? Quels échanges quand tout est annulé par manque de moyen ?

C'est bien dommage ! De la formation j'en demande ! Avoir du temps pour enrichir ma pratique, rencontrer des pairs mais également quelques spécialistes de divers domaines qui pourront m'apporter sur les problématiques rencontrées.

Je veux pouvoir la construire, la choisir et ne plus la subir.

E.

La formation continue hors temps scolaire

Une enseignante du second degré en colère !

Le décret sur la formation continue en dehors du temps scolaire date de 2019. Alors qu'il était peu appliqué jusqu'à présent, aujourd'hui l'accélération est très nette. Le 28 août, le Ministre a annoncé l'objectif que dès cette année scolaire 30 % des formations puis 50 % en fin d'année vont se dérouler hors temps scolaire ; 100 % en 2024. Pour les enseignants du second degré son application signifie une modification importante de leurs obligations de service.

En effet le ministère prévoit d'augmenter les formations en visio et les formats hybrides et d'organiser la formation en fin d'après-midi et pendant les vacances scolaires !

Le temps de travail d'un professeur ne se limite pas au face-à-face pédagogique. Les fins de journées, les mercredis après-midi sont consacrés à la préparation des cours, la corrections des travaux et des copies, l'élaboration de projets, les réunions de concertation, les rencontres avec les parents. Et les cours pour un professeur de lycée que je suis ne s'arrêtent pas à 16h comme semble le penser le Ministre mais à 18h. On ne pourra pas tout faire, préparer nos cours, découvrir le programme Phare contre le harcèlement scolaire et réactualiser nos connaissances tout cela en dehors des heures de cours !

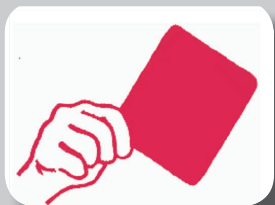
La formation ne doit pas nous être imposée et doit correspondre à nos attentes sur le terrain avec des universitaires et doit se dérouler sur le temps de travail sans aucune obligation de rattraper des « heures perdues » car quand je suis en formation (capée par exemple) je suis bel et bien au travail !

Il y a de quoi être découragée... avec une formation désajustée par rapport à nos réels besoins et une dégradation des conditions de travail avec des classes chargées et des élèves à besoin éducatif particulier de plus en plus nombreux ! Les conditions de travail ne s'allègent pas et à une réforme s'en ajoute une autre trop rapidement (réforme du lycée, ajustements pour la réforme du bac, réforme des retraites, réforme du lycée Pro,...) sans concertation, sans véritables moyens. Il nous faudrait un temps plus long pour réfléchir, pouvoir développer des expérimentations avant éventuellement de les généraliser, les partager...

C'est encore une volonté de faire des économies sur le dos de la formation continue des enseignants et de les décourager davantage !

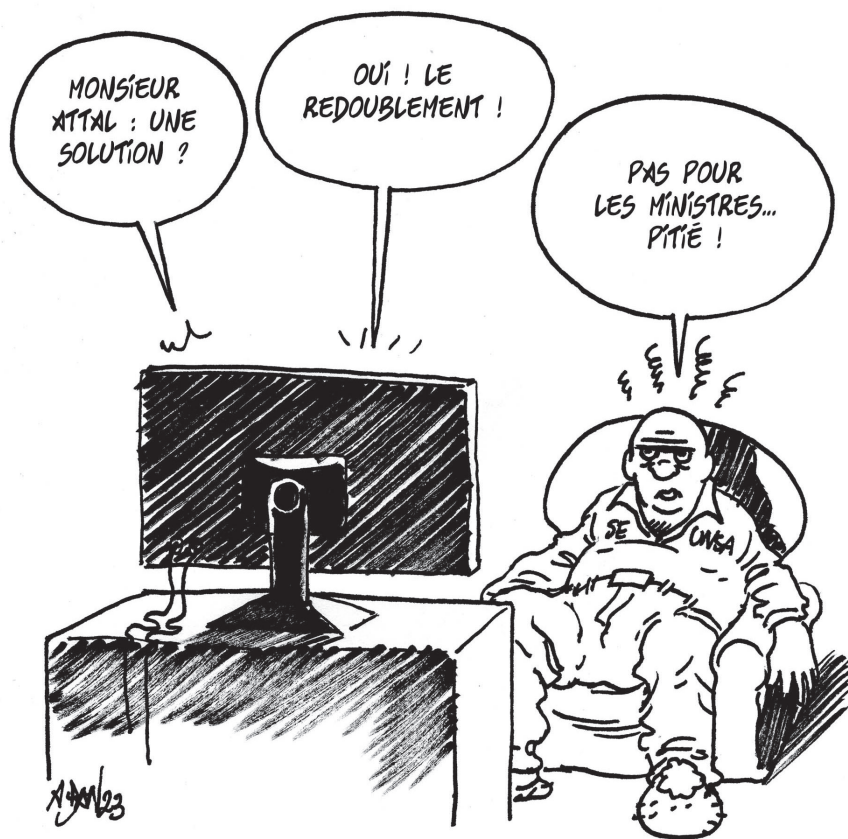
Signez la pétition du SE-Unsa Oui à la formation continue mais pas n'importe quand !

F.



Remplacements!

La situation dans le 1er degré notamment est catastrophique, bloquant tout le système : les décharges de direction, la formation, le bon déroulement des classes dans les écoles de 4 classes et plus! La solution trouvée par l'administration? Durcir les modalités d'autorisations d'absence. Renforcer le contrôle des absences pour enfants malades! Comment tenter de vider la mer à la petite cuillère tout en stigmatisant encore un peu plus les personnels dans les écoles !



Carte scolaire 2024 : faites remonter vos effectifs



C'est un fichier excel pré-rempli :

A l'heure où cet article est écrit, nous ne savons pas encore :

- la «dotation» académique (- 42 dont - 4 pour l'Aveyron l'an dernier)

- le calendrier des instances (groupe de travail, CSA, CDEN) de la carte scolaire (l'an dernier, cela avait débuté fin janvier).

C'est pour cela que cet article sera mis à jour dès que de nouvelles informations seront officielles.

Néanmoins, cela se prépare dès maintenant et la réflexion de notre administration est déjà engagée depuis les prévisions d'effectif demandées pour le 21 novembre dernier.

Nous vous invitons à compléter notre enquête-effectif.

saisir le RNE de l'école et les informations sur l'école se rempliront seules

compléter les effectifs par niveau, les totaux se feront automatiquement

Nous aurons besoin d'informations pour pouvoir argumenter, défendre les écoles aveyronnaises dans le contexte connu de baisse démographique.

N'hésitez pas à nous appeler si l'IEN vous a déjà contacté(e) par exemple.

Il est important que nous ayons un maximum de retours pour avoir une vision la plus fine possible de la situation aveyronnaise. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un document simple, rapide à compléter à nous retourner par mail.

Merci de votre coopération !